



Ministère de la Communauté française

*Ministère de l'Éducation, de la Recherche
et de la formation*

Liège, le 19 avril 2004

Conseil Supérieur de la Guidance PMS

A Monsieur Pierre HAZETTE
Ministre de l'Enseignement secondaire et de
L'Enseignement spécial
Boulevard du Régent, 37-40
1000 Bruxelles

Objet : Avis n°6-0304
n. réf : PP/713/719/1119/0304

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil supérieur de la Guidance PMS, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis n°6-0304 relatif à l'Orientation par le Centre PMS, concept et interventions.

Ce texte, réellement fondateur, vient à point quand il s'agit d'exposer et expliquer le rôle essentiel des Centres en matière d'orientation pendant toute la scolarité obligatoire des élèves. Il a déjà été une référence pour le bureau du Conseil à l'occasion de sa réunion avec Mr Bogaert, Directeur du SIEP, le 09 mars dernier.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et vous assurons de notre entière disposition pour toute information complémentaire. Entre-temps, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Conseil,

Pierre PETRY
Président

- 1 -

Président : Pierre PETRY

Secrétaire : Serge COLLARD

Vice-Président : Paul SIMONS

10A, Rue de la Sauvenière, 4900 SPA
tél : 087 771328 - fax : 087 770864
courriel : serge.collard@cfwb.be

1) Que recouvre le concept d'orientation ?

La définition formulée par le Conseil de l'Enseignement et de la Formation correspond au concept développé par les agents PMS. Il est bon de le rappeler :

- **L'orientation** consiste à permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité. (Définition de l'UNESCO en 1992 amendée par le CEF en mai 2001).
- *Pour le professionnel de l'orientation, l'information est une des étapes du processus qui permet à l'utilisateur de faire un choix, et qui doit être complétée par d'autres étapes dans laquelle il peut accompagner l'utilisateur dans la construction de son projet en l'aidant à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations, et à s'approprier l'information pertinente par rapport à son projet de vie et à son projet professionnel. (Avis CEF n°78-21/6/01).*

2) Que recouvre le concept d'information ?

De nombreux chercheurs ont développé la notion d'information « pertinente ». Sperber et Wilson (1989), Guichard (1995) précisent :

- *Qu'une information est pertinente pour une personne, dans la mesure où elle la conduit à élaborer des informations nouvelles à partir des connaissances qui sont les siennes. Certaines informations peuvent ne rien apprendre à un sujet. Il s'agit premièrement de celles qui sont trop proches de ce que l'individu sait ou croit déjà.*

Il est cependant une seconde catégorie d'informations qui n'apprennent rien à l'individu : ce sont celles qui sont au contraire trop éloignées de ce qu'on pourrait appeler son « monde connu ».

Comme Sperber et Wilson l'écrivent, elles sont « sans rapport avec quoi que ce soit dans la représentation que l'individu a du monde. De telles informations ne peuvent s'ajouter à cette représentation que de manière isolée, ce qui entraîne en général un coût de traitement trop grand pour un bénéfice trop faible » (Sperber et Wilson, 1989, P. 78-79).

Ceci nous amène à affirmer qu'informer est une démarche qualitative et didactique, éloignée d'une simple remise de documents. **Il convient donc de distinguer les concepts « information » et « documentation ».** Informer fait partie intégrante de l'orientation telle que pratiquée par les équipes PMS.

- Le CEF définit l'action d'informer comme celle de : *mettre à la disposition de l'usager une information complète structurée qui lui permette de faire un choix en connaissance de cause, en travaillant ses représentations sociales du monde du travail, des études ou de la formation. (Avis CEF n°78 - 21/6/01)*

3) L'élève comme usager d'un service d'aide à l'orientation

L'élève, quel que soit son âge n'est pas un client comme le travailleur en transition professionnelle : adulte en devenir, le jeune doit être appréhendé dans toutes ses dimensions : sociale, intellectuelle, culturelle, psychologique, scolaire, etc... Les équipes PMS privilégient donc une approche globale, alors que les professionnels de l'orientation des adultes peuvent s'en dispenser.

Guy Bajoit pointe l'évolution du modèle culturel dans lequel baignent les jeunes. Selon lui :

- *Un nouveau modèle culturel, et donc un nouveau système de valeurs, est en train de se mettre en place dans nos sociétés et les jeunes y adhèrent plus vite que les adultes. Ils croient notamment aux droits de l'individu à l'autoréalisation.*
- Ils estiment que chacun a le droit de se sentir bien dans son corps, dans sa tête et dans son cœur ; de disposer librement de lui-même ; de choisir ses relations (liens électifs, sélectifs, sincères et authentiques) d'inventer son existence conformément à ses choix et à ses goûts, d'être le sujet de son existence, de la vivre intensément, de construire son identité personnelle, de s'autoréaliser comme personne... bref, le droit d'être lui-même comme individu (be yourself) dans tous les domaines (surtout dans la famille et dans le couple, qu'ils valorisent particulièrement, mais aussi à l'école, au travail et dans la vie sociale et politique en général). (Guy Bajoit novembre 2002)
- *Comme le souligne Guichard, l'organisation actuelle de la société n'est plus considérée comme une norme ultime et indépassable. L'objectif du praticien en orientation est alors beaucoup moins de conduire le jeune – par une subtile manipulation – à accepter tels quels les normes et les modèles dominants de notre*

- 3 -

culture que de l'aider à les mettre en perspectives et à découvrir dans quelle mesure ils sont constitutifs de son moi. Le sujet qui est ainsi au centre de la démarche est une personne qui s'interroge sur son rapport à soi. L'objectif du praticien est alors d'aider le consultant à être le sujet de son histoire. (Guichard 1998)

Il s'agit donc plus pour l'agent d'accompagner le jeune vers une maturation progressive d'un projet global, de l'aider à construire un véritable projet de vie qui lui donne sens.

Cet accompagnement du jeune exige beaucoup de doigté de la part du personnel des centres PMS et un très grand professionnalisme.

En effet, il se conçoit dans le cadre d'un dispositif à la fois souple et rigoureux qui rejoint l'adolescent « là où il était, là où il en est »

4) Comment lever l'ambiguïté entre orientation et sélection contenue dans les articles 32, 59 et 60 du Décret « Missions » ?

L'avis du CEF met clairement en évidence cette singulière confusion entre le rôle d'évaluation pratiquée par le conseil de classe et celui d'aider l'élève dans ses choix de vie et son orientation scolaire et professionnelle.

Le législateur a confondu les genres sauf à croire qu'il considère l'orientation de l'élève comme le simple résultat des performances scolaires.

- *Le Décret « Missions » confond la mission d'évaluation des élèves par les enseignants avec celle de l'orientation. (Articles 32,59 et 60 du Décret « Missions »)*

En effet, le terme d'orientation est diversement connoté, même dans le cadre qui nous occupe, celui des études et de la formation. Il apparaît dans bien des dispositions décrétales et réglementaires, et il y a des confusions à éviter.

Ainsi, par exemple, l'année scolaire se conclut, pour chaque élève, par une AOA, une AOB ou une AOC, c'est à dire une attestation d'orientation A, B ou C.

Bien sûr chacune d'elles doit s'accompagner d'un « avis d'orientation » exprimé par le conseil de classe pour éclairer l'élève sur les études qu'il devrait suivre ou ne pas suivre, l'année suivante. Il faut admettre que, dans bien des cas, l'usage des conseils de classe a transformé le sens de ces attestations. Il y a longtemps que l'attestation « d'orientation » A se lit comme une attestation de réussite ; la B comme une attestation de réussite restreinte ; la C comme une attestation d'échec. Il s'agit, en réalité, d'attester d'une évaluation ; le terme « orientation » y a perdu et

son sens et sa portée. C'est ce sens et cette portée que les recommandations qui suivent s'attachent à mettre en valeur.

Il ne semble pas adéquat de maintenir cette confusion : le conseil de classe ne peut être en même temps responsable des décisions d'évaluation et seul responsable de l'orientation des élèves.

Le CEF propose dans la foulée sa :

septième recommandation

Le CEF propose qu'un arrêté du Gouvernement de la Communauté française précise ce qu'on entend par le rôle d'orientation du conseil de classe et distingue les rôles respectifs des enseignants et des équipes PMS en cette matière, ce faisant le rôle de « l'école orientante » serait amélioré. (Avis n° 78 21/6/01)

Le Conseil supérieur ne peut que souscrire à ce souhait de clarification formulé par le C.E.F

Notre mission porte moins sur les jeunes et leur adéquation à la société actuelle que sur l'aide à leur apporter dans la recherche du sens de leurs choix. Cette recherche est indispensable à la construction de leur autonomie et de leur responsabilité dans le développement d'une société plus démocratique, plus solidaire et plus ouverte aux autres cultures

5) Comment valoriser la mission d'aide à l'orientation pratiquée par les équipes PMS ?

Il apparaît indispensable d'accroître la lisibilité de notre mission d'aide à l'orientation ; processus de maturation commençant dès l'enseignement fondamental. Un moyen retenu consiste à l'harmoniser à l'échelle de tous les Centres PMS de la Communauté française.

Trois niveaux du cursus secondaire nécessitent plus particulièrement une intervention PMS avec comme objectif entre autre la formulation explicite d'une proposition d'aide à l'orientation.

La 2^{ème} année du secondaire

Objectifs :

- informer l'élève sur l'offre scolaire en Belgique francophone (options générales, techniques, professionnelles, alternance, IFPME)
- sensibiliser le jeune à la construction de son projet de vie et de formation
- *formuler une OFFRE à la consultance des parents des élèves de ce niveau d'études*

La 4^{ème} année du secondaire

Objectifs :

- informer l'élève sur les choix d'option existants en Belgique francophone
- aider le jeune à se mettre en projet
- ***formuler une OFFRE d'aide individualisée à l'orientation.***

La 6^{ème} année du secondaire

Objectifs :

- informer l'élève sur l'offre de formation qualifiante du supérieur universitaire et non universitaire
- informer l'élève sur l'accès au marché du travail et sur le processus d'insertion
- ***formuler une OFFRE d'aide individualisée à l'orientation***

D'autres activités PMS peuvent être programmées à d'autres niveaux scolaires ; des objectifs supplémentaires peuvent compléter ceux qui sont décrits ci-dessus mais aucun élève des niveaux 2, 4 et 6 du secondaire ne pourrait dans l'avenir ignorer l'existence d'une possibilité d'aide formulée par le centre PMS.

6) Méthodologies de l'orientation scolaire et professionnelle

Cette méthodologie appartient de plein droit aux praticiens que sont les agents PMS.

Elle est plus complexe qu'il n'y paraît. D'abord parce qu'elle est appliquée au bénéfice de jeunes adolescents. Ensuite parce que le souci d'aborder toutes les facettes (approche globale) nécessite des techniques diversifiées.

Les compétences minimales attendues dans l'application des propositions exposées au point 5 s'apparentent pour une part à l'animation de groupe et pour une autre, aux techniques individuelles d'aide à l'orientation.

7) Conclusions

- *La réflexion sur une éthique de l'orientation pour le 21^{ème} siècle constitue l'un des enjeux majeurs auxquels les praticiens de l'orientation sont aujourd'hui confrontés. (Guichard 1998)*

L'aide à l'orientation est une opportunité donnée au jeune de s'engager dans un processus réflexif quant aux formes que prend et que prendra son identité.

Cette réflexion évolue selon l'âge. Très jeune, l'enfant ne prend en compte que lui-même. Plus tard, il intègre le regard de ses proches. Enfin, à l'adolescence, il anticipe le regard des autres par rapport à la forme identitaire qu'il s'est choisie. Toute la construction de son projet de vie s'ancre dans cette réflexion.

Les pratiques d'aide à l'orientation constituent des processus de libération individuelle, permettant au consultant d'interpréter son passé selon les différentes perspectives qu'offre son avenir. L'objectif du praticien en orientation sera alors de donner effectivement à l'autre l'occasion de devenir soi.

La valorisation de la mission d'aide à l'orientation nécessite des moyens. En effet, la proposition d'harmonisation de l'offre d'aide à l'orientation aux niveaux 2, 4 et 6 du secondaire peut entraîner un surcroît de travail pour certaines équipes PMS. Elle apparaît pourtant indispensable pour accroître la lisibilité de notre mission. Des moyens humains peuvent être dégagés si la volonté politique de valoriser la mission d'aide à l'orientation se concrétise. A défaut, une redéfinition des missions prioritaires est à envisager.